

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :
MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'État
ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation

INSERTIONS :
Annonces : 3 francs la ligne
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE

Déjeuner en l'honneur de S. Exc. Mgr Rivière, Evêque de Monaco.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Arrêté ministériel nommant les juges assesseurs à la Commission arbitrale pour la révision du prix des locations commerciales et industrielles.

Arrêté ministériel portant convocation des électeurs au XI^e Collège de la Chambre Consultative.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Appel d'offres.

Relevé hebdomadaire des prix de la viande et de la charcuterie.

Prix du lait.

INFORMATIONS

Réception à la Mairie à l'occasion du Grand Prix Automobile.

VIII^e Meeting de vitesse automobile.

Les enrichissements du Musée National des Beaux-Arts. Réunion de la Section des Sciences de l'Académie Méditerranéenne.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

MAISON SOUVERAINE

S.A.S. le Prince Souverain, assisté de S.A.S. la Princesse Héritière, a offert mardi, au Palais, en l'honneur de S. Exc. Mgr Rivière, nouvel Evêque de Monaco, un déjeuner auquel étaient invités :

Mgr Andrieux, Vicaire Général, le Chanoine Saint-Chartier, Curé de la Cathédrale, le Chanoine Retz, Curé de Sainte-Dévote, le Chanoine Dary, Curé de Saint-Martin, le Chanoine Aurat, Maître de Chapelle de la Cathédrale, et le R. P. Laurens, Curé de Saint-Charles, ainsi que la Comtesse de Baciocchi, S. Exc. M. Mauran, le Docteur Louët, le Commandant Millescamps et M. Mélin.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu la Loi n° 211, du 27 février 1936, portant révision du prix des locations commerciales et industrielles ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 9 avril 1936 ;

Arrêtons :

Sont nommés Juges assesseurs à la Commission Arbitrale prévue par l'article 7 de la Loi sus-visée :
MM. Blanc, Boisson, Chiappori, Clément, Crovetto, Estellon, Garoscio, Gastaud, Godfray, Maccario, Malafosse, Marchetti, Picco, Rey Charles et Roganne, propriétaires dans la Principauté.

MM. Audoly, Brémond, Burdet, De Muenynck, Droguet, Gallo, Jalade, Japavaire, Parent, Rey Marcel, Robin, Schmitt, Sorasio, Solaro et Tournay, exerçant leur négoce dans des locaux pris à bail.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le neuf avril mil neuf cent trente-six.

Le Ministre d'Etat,
M. BOUILLOUX-LAFONT.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu l'article 21 de l'Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920, instituant une Chambre Consultative du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts Fonciers et Professionnels Étrangers ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 16 avril 1936 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les électeurs du 11^{me} Collège de la Chambre Consultative sont convoqués pour le dimanche 3 mai 1936, à l'effet de procéder à l'élection d'un Membre, en remplacement de M. Marcel Rey.

ART. 2.

Le scrutin sera ouvert à l'École de la rue Grimaldi, de 8 heures 30 à 16 heures.

Le Bureau de vote sera composé comme il est dit à l'article 15 de l'Ordonnance du 19 juin 1920 ; mais il aura la faculté de s'adjoindre le nombre de Membres nécessaire pour la surveillance des urnes.

Les électeurs munis de cartes électorales auront seuls accès à la salle de scrutin.

ART. 3.

Le scrutin sera dépouillé dans les conditions prévues par l'article 15 de l'Ordonnance du 19 juin 1920.

Les résultats en seront proclamés par le Président et publiés immédiatement par affiches à la porte de l'École.

Le procès-verbal et les bulletins y annexés seront transmis sans délai au Gouvernement.

ART. 4.

Nul ne pourra être proclamé élu au premier tour s'il ne réunit la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits dans le Collège.

S'il y a lieu à un second tour de scrutin, il y sera procédé le dimanche 10 mai 1936 dans les conditions fixées par le présent Arrêté.

L'élection au second tour aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

ART. 5.

Il sera procédé, en ce qui concerne les réclamations, comme il est dit aux articles 17, 18 et 19 de l'Ordonnance du 19 juin 1920.

ART. 6.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 23 de l'Ordonnance du 19 juin 1920, les pénalités de la Loi Municipale réprimant la fraude en matière d'inscription électorale et de vote, sont applicables aux élections à la Chambre Consultative.

ART. 7.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize avril mil neuf cent trente-six.

Le Ministre d'Etat,
M. BOUILLOUX-LAFONT.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS & COMMUNIQUÉS

Appel d'Offres

Le Ministère d'État fait appel à la concurrence pour la fourniture des effets d'habillement destinés au personnel des huissiers et garçons de bureau des Services Administratifs, pour l'Été 1936.

Les commerçants qui désireraient faire des offres sont invités à se présenter, avant le 30 avril (dernier délai), au Secrétariat Général du Ministère d'État où toutes indications utiles leur seront données.

Relevé Hebdomadaire des Prix de la Viande et de la Charcuterie

1^{re} Qualité

| | PRIX AU KILOGR. |
|--|-----------------|
| BOEUF | |
| <i>Bas Morceaux</i> (pour pot-au-feu) | |
| Collet, poitrine, plate-côte, bavette, gîte-gîte | 3 à 8 |
| (pour bourguignon et mode) | |
| Dessus de côtes, macreuse, premier taion, veine grasse | 6 à 12 |
| (pour rôtis et grillades) | |
| Bavette, basses-côtes, paleron | 11 à 13 |
| <i>Morceaux de Choix</i> (grillades et rôtis) | |
| Entrecôtes, tranche à bifteck | 14 à 17,50 |
| Faux-filets, rumsteck | 17 à 20 |
| Filet | 20 à 25 |
| VEAU | |
| <i>Bas Morceaux</i> (pour ragoût) | |
| Collet, hautes-côtes, jarret, tendron, poitrine | 6 à 12 |
| <i>Morceaux de Choix</i> (grillades et rôtis) | |
| Côtes 1 ^{re} et 2 ^{me} , filet, quasi, noix, escalopes | 12 à 20 |
| MOUFON | |
| <i>Bas Morceaux</i> (pour ragoût) | |
| Collet, hautes-côtes, poitrine, épaule, côtes découvertes | 3 à 12 |
| <i>Morceaux de Choix</i> (grillades et rôtis) | |
| Côtes 1 ^{re} et 2 ^{me} , gigot, carré, selle, filet | 14 à 20 |
| CHEVAL | |
| <i>Bas Morceaux</i> (ragoût et daube) | |
| Poitrine, plate-côte, gîte-gîte, viande hachée | 3 à 6 |
| <i>Morceaux de Choix</i> (grillades et rôtis) | |
| Faux-filet, rumsteck, tranche, entre-côte | 9 à 11 |
| Filet | 15 |

| | PRIX AU KILOGR. |
|---|-----------------|
| PORC (viande fraîche) | |
| Bas Morceaux | |
| Plate-côte, pieds, tête, couenne, pointe d'échine | 4 à 6 |
| Morceaux de Choix (grillades ou rôtis) | 11 à 14 |
| Filet, carré de côtes, échine | 10 à 13 |
| Saucisse fraîche du jour | 10 à 13 |
| SALAISONS | |
| Poitrine et lard salés | 5 à 8 |
| Jambonneaux et plates-côtes salés.... | 4 à 6 |
| CHARCUTERIE CUITE | |
| Jambons, saucissons | 20 à 24 |
| Pâtés divers, cervelas, fromage tête.. | 12 à 16 |
| Boudin choix | 6 à 7 |
| Andouillettes | 12 à 16 |

Prix du lait, sans changement : En boutique : 1 fr. 40 le litre ; à domicile : 1 fr. 60 le litre.

INFORMATIONS

A l'occasion du Grand Prix Automobile, la Municipalité a offert, dimanche matin à 11 h. 30, une réception dans la Salle des Mariages de la Mairie. M. Jacques Reymond, Adjoint, Président du Comité des Fêtes et des Sports, recevait les invités, assisté de M. Pierre Jioffredy, Premier Adjoint.

Les organisateurs, les concurrents, les représentants de la presse sportive venus en grand nombre pour suivre les épreuves, les sommités du sport et de l'industrie automobiles ainsi que plusieurs personnalités locales, assistaient à cette élégante réunion.

Des allocutions applaudies ont été prononcées par M. Jacques Reymond, au nom de la Municipalité ; par M. Alexandre Noghès, au nom de l'Automobile Club, et par M. Langlois, Président de l'Automobile Club de Belgique, au nom des Automobiles Clubs étrangers.

Dans la soirée du même jour, un brillant feu d'artifice a été tiré de la Porte-Neuve et a fait l'admiration de nombreux spectateurs.

Le huitième meeting de vitesse automobile organisé, sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince Souverain, par l'Automobile Club de Monaco avec le concours de l'International Sporting Club et du journal *l'Auto*, comportait deux journées : celle de samedi consacrée à la Coupe de S. A. S. le Prince Rainier et accessible seulement aux voitures dont la cylindrée est égale ou inférieure à 1.500 cm³, se disputait sur un circuit de cent cinquante-neuf kilomètres représentant cinquante tours de piste : celle de lundi était l'épreuve classique dotée d'une Coupe par S. A. S. le Prince Souverain et qui se court, comme l'on sait, sur cent tours de piste.

Une foule énorme a suivi ces deux épreuves qui ont été honorées de la présence de S.A.S. le Prince Souverain et de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et la Princesse Antoinette.

Pour la Coupe de S. A. S. le Prince Rainier, les participants ont été au nombre de dix-huit. En voici la liste :

Allemagne : Kohlrausch, sur M. G.

Australie : Mac Evoy, sur Maserati.

France : Villeneuve, sur Bugatti ; Durand, sur Maserati ; Mestivier, sur Amilcar.

Grande-Bretagne : Lord Howe, Raymond Mays, Lehoux, Fairfield, sur voitures E.R.A., et Cormack, sur voiture Alta.

Italie : Rovere, Tenni, Zehender, Bianco, Villorresi, sur Maserati.

Grèce : Embiricos, sur E.R.A

Siam : Bira, sur E.R.A.

Suisse : Kautz, Ruesch, sur Maserati.

Après une lutte très vive menée d'abord par Tenni qui heurte le trottoir et fait un tête à queue au virage des gazomètres, Bira a coupé la ligne d'arrivée, ayant réalisé 85 km. 286 de moyenne horaire. Lehoux arrive second, suivi d'Embiricos, Kautz, Howe et Villorresi.

Le vainqueur est amené par M. Antony Noghès, Commissaire de la Course, à la loge princière et présenté à S. A. S. le Prince Souverain et à LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et la Princesse Antoinette. En l'absence de S. A. S. le Prince Rainier, la Princesse Antoinette remet la Coupe gagnante que S. A. S. le Prince Souverain télécite chaleureusement.

Lundi, une foule plus nombreuse encore que le premier jour, se pressait dans les tribunes, sur les glacis de Monaco, sur les toits des maisons et à tous les points du vaste amphithéâtre naturel d'où l'on pouvait découvrir le parcours. Comme les années précédentes, l'affluence des automobiles était telle qu'il avait fallu transformer le quai du Commerce et de nombreux boulevards et avenues en garages. Malgré le mauvais temps qui n'a cessé de sévir, la multitude des spectateurs a suivi jusqu'au bout la grande épreuve qui s'est terminée par la victoire de Caracciola sur voiture Mercedes-Benz.

Dix-huit voitures ont pris le départ à 13 h. 30. Neuf ont terminé la Course. Voici, avec leur nationalité et la marque de leur voiture, le nom des partants :

Allemagne : Stuck, Varzi, Rosemeyer, sur Auto-Union ; Caracciola, Chiron, Fagioli, Von Brauchitsch, sur Mercedes-Benz.

France : Wimille, Williams, sur Bugatti ; Etancelin, sur Maserati ; Sommer, sur Alfa-Romeo.

Italie : Nuvolari, Brivio, Tadini, Farina, sur Alfa-Romeo ; Trossi, sur Maserati ; Siena, sur S.T. ; Ghersi, sur Maserati.

Le classement à l'arrivée a été le suivant :

| | |
|---|------------------|
| 1 ^{er} Caracciola (Mercedes-Benz), les 100 tours, 318 kilomètres, en | 3 h. 49'20" 4/10 |
| 2 ^{me} Varzi (Auto-Union), en..... | 3 h. 51' 9" 5/10 |
| 3 ^{me} Stuck (Auto-Union), 99 t., en | 3 h. 49'21" 2/10 |
| 4 ^{me} Nuvolari (Alfa-Romeo), 99 t., en | 3 h. 49'54" 6/10 |
| 5 ^{me} Farina (Alfa-Romeo), 97 t., en | 3 h. 49'56" 9/10 |
| 6 ^{me} Wimille (Bugatti), 97 t., en... | 3 h. 51'14" 9/10 |
| 7 ^{me} Sommer (Alfa-Romeo), 94 t., en | 3 h. 51'17" 4/10 |
| 8 ^{me} Ghersi (Maserati), 87 t., en.... | 3 h. 50' 6" 8/10 |
| 9 ^{me} Williams (Bugatti), 84 t., en.. | 3 h. 50'46" 8/10 |

Le vainqueur, chaudement applaudi et acclamé par ses compatriotes venus en grand nombre, a été présenté à S. A. S. le Prince qui a daigné le féliciter et lui a remis le Trophée, pendant qu'étaient exécutés l'*Hymne Allemand* et l'*Hymne Monégasque*.

Des dons généreux continuent à enrichir le Musée National des Beaux-Arts. Parmi les donateurs qui se sont révélés après le Docteur Brédus, MM. Pierre Borel, Harry K. S. Williams et George Jorek, il faut signaler d'abord M. Johnny Philippe à qui l'on doit le buste modelé par lui du Monégasque Emmanuel Gonzales. D'autre part, M. Gaston Olivié, qui s'occupe activement du Musée en collaboration du Comité d'action, a cédé toute une série de gravures, dessins, aquarelles, photographies intéressant la Principauté, avec le buste en plâtre du Prince Charles III, un médaillon à l'effigie du Prince Albert I^{er} et un album d'eaux-fortes de Lalauze, d'après Eugène Lami, pour l'illustration des œuvres d'Alfred de Musset.

Enfin, M. Vialon, huissier, a fait don de la gravure de Jacques-Philippe Lebas, d'après le tableau de Lancret, *Repas italien*, qui faisait partie des collections du Duc de Valentinois à l'hôtel de Matignon, à Paris.

Parmi les gravures données par M. Gaston Olivié s'en trouvent deux en couleur qui font partie d'une intéressante série formée au temps du Premier Empire, sous le titre *Le Bon Genre*. J.-F. Bosio, le frère du sculpteur et dessinateur lui-même de très grand mérite, a exécuté plusieurs aquarelles pour cette série. Le Musée a eu l'avantage d'en acquérir une très belle, *La Valse*.

Le même Bosio avait dessiné les principaux personnages de la Cour Impériale. Nous avons déjà dit que le Musée avait acquis les portraits originaux de l'Impératrice Joséphine et de l'Impératrice Marie-Louise. Il s'est procuré également la gravure d'après le portrait de l'Impératrice Marie-Louise et celle des portraits de Joseph-Louis Napoléon.

Dans un autre genre d'idées, il s'est enrichi d'un magnifique dessin de Nicolas Largillière représentant la *Crucifixion*, l'esquisse du portrait de M^{me} Alphonse Daudet par Eugène Carrière, deux dessins originaux de Fortuné Florence qui ont été reproduits en lithographie pour montrer le Rocher de Monaco au nord et au midi ; enfin un paysage de Monaco peint par Philibert Florence.

D'autres acquisitions sont envisagées, de généreux donateurs se feront, sans doute, bientôt connaître. Aussi peut-on prévoir le jour où les salles de la Villa Sainte-Cécile seront trop étroites pour contenir toutes les œuvres à exposer.

La Section des Sciences de l'Académie Méditerranéenne se réunira le samedi 18 avril, à 15 heures, à la Salle de Conférences, quai de Plaisance. Cette séance sera consacrée à la réception de trois nouveaux membres : MM. Comas Sola, Membre de l'Académie des Sciences et Directeur de l'Observatoire de Barcelone ; Laignel-Lavastine, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris ; Laubeuf, Membre de l'Institut, Ingénieur en Chef de la Marine. Des discours seront prononcés par les récipiendaires sur divers sujets scientifiques et par les trois Membres de l'Académie chargés de leur réception : MM. Roussel-Despierre, ancien Conseiller d'Etat de la Principauté ; de Vanssay de Blavous, Directeur du Bureau Hydrographique International de la Société des Nations, et F. Canac, Directeur scientifique des Laboratoires d'Etudes de la Marine à Toulon. En outre, un mémoire de M. Boutaric, Professeur à la Faculté des Sciences de Dijon, sur les Rayons Cosmiques, sera lu à l'Académie, ainsi qu'une note du D^r M. Faure, Directeur de l'Institut d'Etude des Radiations, sur la Recrudescence actuelle de l'activité solaire et ses conséquences terrestres.

Dans son audience du 7 avril 1936, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements ci-après :

G. C.-L., employé, né le 18 mai 1915, à Monaco, demeurant à Beausoleil (A.-M.) : quinze jours de prison et 100 francs d'amende (avec sursis), pour escroquerie ;

B. H.-M., employé de commerce, né le 15 mai 1906, à Menton (A.-M.), demeurant à Menton : 25 francs d'amende pour fraude alimentaire.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date du 7 avril courant, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco a déclaré le sieur Fernand OLIVERA, commerçant à Monaco, 14, rue Grimaldi, en état de faillite, dont l'ouverture est provisoirement fixée à ce jour.

M. Eugène Trotabas, juge du siège, a été nommé juge commissaire et M. Orecchia, syndic provisoire de la dite faillite.

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 9 avril 1936.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers opposants du sieur Jules AMBROSI, commerçant à Monaco, sont invités à se réunir au Palais de Justice, à Monaco, le mercredi 22 avril courant, à dix heures du matin, à l'effet de se regrouper amiablement sur la distribution par comparution d'une somme de 15.000 francs provenant de partie du prix de vente du fonds de commerce « Bar de la Gare », ayant appartenu au dit sieur Jules Ambrosi.

Monaco, le 10 avril 1936.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire de la SOCIÉTÉ DE L'HOTEL MIRABEAU, à Monte-Carlo, sont convoqués à se réunir dans la salle des audiences du Tribunal de Première Instance, au Palais de Justice, à Monaco, le 28 avril courant, à dix heures, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat.

Monaco, le 14 avril 1936.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire du sieur Emilien AUZELLO, boucher à Monte-Carlo, sont convoqués à se réunir au Palais de Justice, à Monaco, le mardi 28 avril, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat.

Monaco, le 14 avril 1936.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco.

SECURITY INVESTMENT COMPANY S. A.

Société Anonyme Monégasque au Capital de 3.000.000 de francs
Siège social : Villa Léonie, rue des Orchidées

Le 16 avril 1936, il a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés Anonymes.

Les expéditions des actes suivants :

1° Des Statuts de la Société Anonyme Monégasque dite *Security Investment Company S. A.* établis par acte reçu en brevet par M^e Auguste Settimo, le 9 mars 1936, et déposés après approbation aux minutes du dit notaire, par acte du 25 mars 1936 ;

2° De la déclaration de souscription et de versement du capital social faite par le Fondateur, suivant acte reçu par M^e Settimo, notaire soussigné, le 8 avril 1936, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs, dûment certifiée par le Fondateur ;

3° De la délibération de l'Assemblée Générale constitutive des Actionnaires de la dite Société, tenue à Monaco, le 8 avril 1936 et dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes du dit notaire par acte du même jour.

La dite Assemblée ayant en outre fixé le siège social à Monte-Carlo, villa Léonie, rue des Orchidées.
Monaco, le 16 avril 1936.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e Alexandre EYMIN
Docteur en droit, notaire
2, rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

BELFORET

Société Holding Anonyme Monégasque au Capital de 100.000 francs
Siège social : Villa Mariquita, n° 3, Avenue Saint-Martin, à Monaco-Ville

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés par Actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

« 1° Statuts de la Société Holding Anonyme Monégasque *Belforet*, au capital de 100.000 francs, établis, en brevet, aux termes d'un acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le 11 mars 1936, et déposés, après approbation, au rang des minutes du dit notaire, par acte du 18 mars même mois ;
« 2° Déclaration de souscription et de versement de capital, faite par le Fondateur, suivant acte reçu par le même notaire, le 30 mars 1936 ;
« 3° Et délibération de l'Assemblée Générale constitutive de la dite Société, tenue villa Voliver, n° 2, place des Moulins, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), le 31 mars 1936, et déposée, avec toutes les pièces constatant sa régularité, au rang des minutes du même notaire, par acte du même jour. »

Ont été déposées, le 14 avril, présent mois, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 16 avril 1936.

(Signé :) Alex. EYMIN.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

**BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO**

**AVIS DE CONVOCATION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le Mardi 28 Avril 1936, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes, s'il y a lieu ; Quitus à donner aux Administrateurs ;
- 4° Application des bénéfices, s'il y a lieu ;
- 5° Ratification de nominations d'Administrateurs ;
- 6° Ratification de la délégation donnée en cours d'exercice au Président du Conseil d'Administration ; Délégation pour l'exercice 1936-37 ;
- 7° Ratification de Conventions diverses et de cessions de droits de propriété ;
- 8° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou es-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 9° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

Les dépôts de titres devront être effectués auprès de banques, agents de change ou notaires, suivant les modes et dans les conditions prévus aux Statuts.

MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant (cent actions ou l'équivalent en cinquièmes), soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de se grouper, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes :

1° Déposer leurs titres dans les caisses d'une banque, d'un agent de change ou d'un notaire qui les immobilisera jusqu'au lendemain de l'Assemblée ;

2° Remettre leur pouvoir à la banque, à l'agent de change ou au notaire dépositaire qui l'acheminera au siège social après avoir régularisé le dépôt ou adresser directement au siège social ce pouvoir avec le récépissé de dépôt des titres.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société, à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs titres, de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 10 Avril, pour en permettre l'arrivée au siège social dans les délais statutaires.

JETONS DE PRÉSENCE. — *Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 1 franc par action et 0 franc 50 par cinquième, présents ou représentés à l'Assemblée réunissant le quorum.*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

**BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO**

**AVIS DE CONVOCATION
D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le Mardi 28 Avril 1936, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1° Compte-rendu de la situation exceptionnelle actuelle; exposé des surcharges de la Société résultant des circonstances présentes ;
- 2° Ajustement du cahier des charges aux événements économiques; sa prorogation; par voie de conséquence, modifications éventuelles notamment de ses articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 28 ;
- 3° Modifications corrélatives aux titres Premier, II, IV, VII, des statuts, notamment à leurs articles 2, 3, 5, 17, 19, 33 ;
- 4° Mise au point des statuts et par voie de conséquence modifications éventuelles aux Titres II, III, IV, V, VI, VIII, IX, X, XI, XII, XIV, notamment aux articles 5, 9, 14, 16, 17, 22, 25, 26, 27, 28, 28 bis, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 42, 43, 44, 46, 48, 49, 50, 53, 54, 55, 57 ;
- 5° S'il y a lieu, mesures de défense à ratifier et éventuellement à envisager.

Les dépôts de titres devront être effectués auprès de banques, agents de change ou notaires, suivant les modes et dans les conditions prévues aux statuts

MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant (cent actions ou l'équivalent en cinquièmes), soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de se grouper, doivent pour être représentés remplir les formalités suivantes :

1° Déposer leurs titres dans les caisses d'une banque, d'un agent de change ou d'un notaire qui les immobilisera jusqu'au lendemain de l'Assemblée.

2° Remettre leur pouvoir à la banque, à l'agent de change ou au notaire dépositaire qui l'acheminera au siège social après avoir régularisé le dépôt ou adresser directement au siège social ce pouvoir avec le récépissé de dépôt des titres.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société, à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs titres, de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 12 Avril, pour en permettre l'arrivée au siège social dans les délais statutaires.

JETON DE PRÉSENCE. — *Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 1 franc par action et 0 franc 50 par cinquième, présents ou représentés à l'Assemblée réunissant le quorum.*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SOCIÉTÉ DU MADAL

Société Anonyme au capital de 13.000.000 de francs

Assemblée Générale ordinaire**CONVOCAION**

Messieurs les Actionnaires de la Société du Madal sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire le samedi 9 mai 1936, à 14 h. 30, au siège social de la Société, 1, avenue Saint-Martin, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 1935 ;
- Approbation des Comptes de l'Exercice 1935 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- 2° Renouvellement partiel du Conseil ;
- 3° Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 1936 et fixation de leur rémunération ;
- 4° Autorisations au Conseil ;
- 5° Questions diverses.

Conformément à l'article 32 des Statuts, Messieurs les Actionnaires qui voudront assister à l'Assemblée, sont priés de déposer leurs titres dans une banque ou au siège social avant le 30 avril 1936.

Le récépissé de dépôt servira de carte d'admission, sur justification d'identité.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ DU MADAL

Société Anonyme au capital de 13.000.000 de francs

AVIS AUX OBLIGATAIRES

Messieurs les Obligataires sont avisés que le 9 mai 1936, à 16 heures, au siège social de la Société, à Monaco, 1, avenue Saint-Martin, il sera procédé, en la présence d'un représentant de l'Administrateur de la Société Civile des Obligataires, au sixième tirage au sort en vue du remboursement, au 31 décembre 1936, de £ 5.000, suivant les modalités autorisées par l'Assemblée Générale des Obligataires du 22 juin 1931.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MOULINS DE MONACOSociété Anonyme Monégasque au Capital de 250.000 francs
Siège Social : Avenue de Fontvieille, à Monaco**AVIS DE CONVOCAION**

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le mardi 12 mai 1936, à 10 heures, au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur le sixième exercice social clos le 31 janvier 1936 (art. 38 des Statuts) ;
- 2° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes sur le sixième exercice clos le 31 janvier 1936 ;
- 3° Examen et approbation, s'il y a lieu, des Comptes de l'exercice précité et décharge à qui de droit ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 1936 ;
- 6° Ratification de nomination d'un Administrateur ;
- 7° Renouvellement du Conseil d'Administration ;
- 8° Questions diverses.

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir droit d'assister à la dite Assemblée, déposer au siège social, cinq jours au moins avant cette Assemblée, soit leurs titres, soit les récépissés en constatant le dépôt en l'étude de M^e Settimo, notaire à Monaco.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ " AUTO-RIVIERA "

MONTE-CARLO

TIRAGE DU 21 MARS 1936

Les 392 Obligations 6 % 1920 dont les numéros suivent sont remboursables à 500 francs à partir du 1^{er} juin 1936 :

| | | | | | | | |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 38 | 93 | 101 | 113 | 143 | 211 | 247 | 263 |
| 269 | 295 | 365 | 385 | 386 | 390 | 417 | 484 |
| 498 | 512 | 543 | 577 | 586 | 618 | 754 | 807 |
| 894 | 912 | 994 | 998 | 1057 | 1090 | 1094 | 1111 |
| 1172 | 1207 | 1216 | 1251 | 1263 | 1301 | 1302 | 1359 |
| 1385 | 1388 | 1403 | 1418 | 1454 | 1478 | 1519 | 1547 |
| 1571 | 1576 | 1643 | 1652 | 1669 | 1722 | 1809 | 1834 |
| 1934 | 1965 | 2022 | 2059 | 2062 | 2066 | 2177 | 2180 |
| 2182 | 2183 | 2213 | 2301 | 2329 | 2378 | 2478 | 2489 |
| 2596 | 2660 | 2672 | 2678 | 2692 | 2705 | 2740 | 2765 |
| 2784 | 2805 | 2826 | 2880 | 2885 | 2904 | 2932 | 2939 |
| 2940 | 2990 | 3035 | 3167 | 3173 | 3186 | 3236 | 3322 |
| 3346 | 3398 | 3423 | 3426 | 3457 | 3461 | 3491 | 3515 |
| 3593 | 3611 | 3637 | 3701 | 3707 | 3711 | 3717 | 3718 |
| 3814 | 3932 | 3953 | 3968 | 3977 | 3997 | 4021 | 4043 |
| 4082 | 4094 | 4102 | 4118 | 4129 | 4145 | 4150 | 4169 |
| 4225 | 4281 | 4309 | 4317 | 4383 | 4394 | 4396 | 4481 |
| 4530 | 4535 | 4550 | 4574 | 4611 | 4653 | 4692 | 4799 |
| 4862 | 4880 | 4891 | 4972 | 5007 | 5025 | 5079 | 5103 |
| 5111 | 5117 | 5154 | 5155 | 5188 | 5194 | 5241 | 5257 |
| 5261 | 5267 | 5274 | 5312 | 5338 | 5375 | 5417 | 5452 |
| 5456 | 5459 | 5487 | 5520 | 5549 | 5567 | 5598 | 5623 |
| 5645 | 5763 | 5772 | 5799 | 5816 | 5881 | 5886 | 5929 |
| 5952 | 5963 | 5964 | 6049 | 6061 | 6098 | 6107 | 6111 |
| 6130 | 6145 | 6146 | 6171 | 6183 | 6225 | 6229 | 6273 |
| 6323 | 6325 | 6329 | 6399 | 6431 | 6461 | 6499 | 6544 |
| 6572 | 6574 | 6630 | 6649 | 6654 | 6743 | 6764 | 6782 |
| 6783 | 6789 | 6808 | 6818 | 6855 | 6858 | 6900 | 6953 |
| 7059 | 7061 | 7067 | 7084 | 7099 | 7120 | 7149 | 7187 |
| 7207 | 7215 | 7224 | 7284 | 7292 | 7364 | 7375 | 7382 |
| 7391 | 7419 | 7482 | 7558 | 7596 | 7652 | 7664 | 7676 |
| 7710 | 7746 | 7759 | 7811 | 7828 | 7943 | 8009 | 8057 |
| 8083 | 8087 | 8088 | 8116 | 8156 | 8222 | 8260 | 8278 |
| 8338 | 8367 | 8386 | 8462 | 8466 | 8480 | 8494 | 8499 |
| 8543 | 8647 | 8709 | 8833 | 8891 | 8895 | 8977 | 8997 |
| 9012 | 9055 | 9072 | 9121 | 9150 | 9168 | 9216 | 9249 |
| 9298 | 9308 | 9336 | 9338 | 9345 | 9392 | 9403 | 9420 |
| 9434 | 9435 | 9474 | 9492 | 9509 | 9535 | 9591 | 9655 |
| 9660 | 9665 | 9668 | 9676 | 9717 | 9736 | 9778 | 9838 |
| 9865 | 9878 | 9939 | 9947 | 9972 | 9987 | 10030 | 10066 |
| 10107 | 10111 | 10157 | 10199 | 10247 | 10255 | 10269 | 10291 |
| 10335 | 10340 | 10354 | 10409 | 10424 | 10447 | 10449 | 10462 |
| 10524 | 10592 | 10613 | 10642 | 10654 | 10701 | 10744 | 10764 |
| 10776 | 10782 | 10791 | 10796 | 10806 | 10820 | 10845 | 10847 |
| 10858 | 10910 | 10942 | 10945 | 11014 | 11017 | 11045 | 11067 |
| 11077 | 11111 | 11139 | 11142 | 11149 | 11155 | 11233 | 11236 |
| 11303 | 11326 | 11339 | 11361 | 11376 | 11377 | 11407 | 11449 |
| 11463 | 11480 | 11519 | 11558 | 11616 | 11639 | 11674 | 11676 |
| 11813 | 11836 | 11876 | 11880 | 11931 | 11934 | 11964 | 11972 |

TIRAGE DU 16 MARS 1935

| Obligations 6 % 1920 restant à rembourser : | | | | | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 153 | 368 | 449 | 625 | 868 | 924 | 1049 | 1342 |
| 1348 | 1352 | 1447 | 1729 | 1897 | 1937 | 2359 | 2375 |
| 2710 | 3029 | 3137 | 3442 | 3481 | 3499 | 3715 | 4028 |
| 4466 | 4491 | 5214 | 5262 | 5426 | 5440 | 5443 | 5476 |
| 5738 | 5740 | 5872 | 5947 | 5979 | 6220 | 6226 | 6257 |
| 6659 | 6676 | 6927 | 7026 | 7170 | 7256 | 7265 | 7329 |
| 7360 | 7450 | 7533 | 7716 | 7785 | 7813 | 7949 | 8112 |
| 8161 | 8235 | 8254 | 8456 | 8504 | 8508 | 8510 | 8532 |
| 8771 | 8852 | 8930 | 9157 | 9256 | 9257 | 9318 | 9424 |
| 9431 | 9479 | 9497 | 9596 | 10187 | 10294 | 10315 | 10396 |
| 10664 | 11040 | 11157 | 11384 | 11508 | 11509 | 11550 | 11707 |
| 11714 | 11780 | 11992 | | | | | |

TIRAGE DU 17 MARS 1934

| Obligations 6 % 1920 restant à rembourser : | | | | | | | |
|---|------|------|------|------|------|------|------------|
| 874 | 1508 | 6597 | 7940 | 7948 | 8872 | 9281 | 9545 11919 |

TIRAGE DU 18 MARS 1933

| Obligations restant à rembourser : | | | |
|------------------------------------|------|------|--|
| 9538 | 9541 | 9544 | |

TIRAGE DU 19 MARS 1932

| Obligation restant à rembourser : | |
|-----------------------------------|--|
| 9536 | |

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

: : : RESTAURANT : : : :

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, son Confort, ses Installations Modernes

**COMMUNICATIONS RAPIDES
PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.****BON-PRIME
à nos Lecteurs**Nous vous offrons un abonnement
de 3 mois**POUR 6 francs**

seulement

Étranger : 9 francs

"Maisons pour Tous"soit 3 fascicules-albums pratiques permettant
SANS MAISON ET SANS ARGENT
de construire grâce aux conseils de cette Revue
qui vous tirent d'embarras**si vous avez une maison**d'en obtenir tout l'agrément et le Profit grâce aux
modèles de maisons, d'arrangements, aux exemples
de transformations, aménagements, équipements qui
réduisent efforts et fatigue.

Ce montant vous est

**REMBOURSE
immédiatement**par deux superbes primes : Un numéro mensuel
de *Vie à la Campagne* (valeur 6 fr.). Un numéro
spécial de *Jardins et Basses-Cours* (valeur 1 fr. 50).
Découpez cette annonce et adressez-la, avec la
somme correspondante à M. Albert MAUMENÉ,
Librairie Hachette, boul. Saint-Germain, Paris (6^e)**BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR****Titres frappés d'opposition**

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 mars 1935. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 20647, 329137.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 septembre 1935. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 6691, 31345 à 31349, 32978, 51107, 53316.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 14 janvier 1936. Six Obligations 5 % 1935 de 10 Livres Sterling de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 11328 à 11333.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 février 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 58783.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1936. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963, et Dix-sept Obligations de la même Société, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance

Du 13 mai 1935. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 17700, 47887.

Du 17 mars 1936. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1936